



# AVORTER EST UN DROIT FONDAMENTAL

GUIDE PRATIQUE  
DE LA CAMPAGNE



le planning  
familial

## 28 SEPTEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

En France, bien qu'inscrit dans la loi, l'avortement n'est pas toujours « légitime ». On demande régulièrement aux femmes de se justifier. Nombreuses sont les personnes qui parlent de l'avortement comme d'un « échec », de ces femmes qui ne sont pas « capables » d'utiliser correctement la contraception et qui « tombent enceintes » par « accident ». Tous ces mots sont intériorisés par les femmes, ce qui provoque parfois un sentiment de dévalorisation quand elles sont face à une situation de grossesse non prévue.

Seulement 36% de la population mondiale vit dans des pays où l'avortement, pratiqué à la demande de la femme, est autorisé. Autre chiffre qui fait particulièrement froid dans le dos : 47 000 femmes décèdent chaque année des suites d'un avortement illégal, soit une femme toutes les 9 minutes. Parmi celles qui en réchappent, beaucoup devront vivre avec des séquelles, et pour d'autres c'est l'incarcération qui les attend.

Parce que nous croyons que ces morts sont évitables et que toutes les femmes, dans tous les pays, devraient pouvoir décider en toute autonomie quand avoir ou ne pas avoir d'enfant, nous appelons à une forte mobilisation le 28 septembre prochain dans le cadre de la Journée internationale pour le droit à l'avortement.

## UNE CAMPAGNE POUR AGIR

En France, bien que l'avortement soit un droit :

- Les anti-choix prennent de plus en plus d'espace dans les médias, sur le web ou dans la rue.
- Nous entendons toujours plus de discours remettant en cause le droit à l'avortement.
- Nous accueillons toujours autant de femmes faisant face à un sentiment de culpabilité et confrontées à des difficultés pour exercer leur droit à avorter...

Nous devons prendre la parole en tant qu'association féministe de terrain pour rappeler que, malgré la légalisation de l'avortement en France, il reste encore beaucoup à faire pour que ce dernier soit réellement effectif pour toutes.

En s'appuyant sur des chiffres clés et des verbatims recueillis lors de nos permanences téléphoniques et physiques, nous mettrons en exergue les éléments qui constituent des freins majeurs pour que les femmes puissent réellement exercer leurs droits librement (fermetures des centres IVG, culpabilisation de certain.es soignant.es, etc.). Cela permettra de rendre visibles les revendications du Planning Familial pour faciliter l'accès à l'avortement de toutes les femmes.

## UN DISPOSITIF PRÉSENT PARTOUT EN FRANCE

Par le biais de son réseau de plus de 75 associations départementales, le Planning Familial bénéficiera d'une diffusion partout en France pour cette campagne. Mais nous devons toutes et tous en être les relais. C'est pourquoi nous comptons sur vous pour diffuser largement ce message : **AVORTER EST UN DROIT FONDAMENTAL.**

## DES TEMPS FORTS

- « Teasing » les deux semaines qui précèdent la Journée internationale pour le droit à l'avortement
- Communication renforcée le 28 septembre 2019 dans les médias et sur le web
- Poursuite de la communication pendant les deux semaines qui suivent (a minima)

## DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

### • PRINT

- Affiche (formats A4, A3, 40 x 60 cm, 60 x 80 cm et 120 x 176 cm)
- Encart presse (page et demie-page, news et bandeau vertical/horizontal)
- Stickers
- Pochoir
- Pancartes
- Carte contact

### • DIGITAL

- Bannières GIF
- Covers et posts Facebook, Twitter et Instagram
- Éléments de langage (ci-contre)
- Vidéos

## IVG : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE MAJEUR...

- **1 FEMME SUR 3** aura recours à l'IVG dans sa vie.
- **22 MILLIONS d'AVORTEMENTS À RISQUE** ont lieu dans le monde chaque année.
- Les avortements clandestins entraînent **47 000 DÉCÈS** et plus de **5 MILLIONS DE CAS DE COMPLICATIONS** chaque année,
- soit une femme qui meurt **TOUTES LES NEUF MINUTES** des suites de complications.
- En France, **130 CENTRES** « spécialisés IVG » ont fermé en **15 ANS**.

## ... MAIS UN « PARCOURS DE LA COMBATTANTE » AU QUOTIDIEN

(extraits de récits recueillis dans le cadre de permanences téléphoniques du numéro vert « Sexualités, Contraception, IVG »)

- Une femme vient d'avorter mais est de nouveau enceinte. Elle avait appelé le numéro vert anti-IVG « IVG.NET » qui lui avait dit qu'elle n'avait pas besoin de contraception après son IVG car « *son corps serait trop fatigué pour retomber enceinte* ».
- Une femme voit son gynécologue pour une échographie de datation en vue d'une IVG dans la ville de Nemours. Il lui a demandé de reprendre rendez-vous « *pour discuter de son choix de faire une IVG* ».
- Une femme souhaitant avorter tente de rejoindre l'hôpital public La Conception à Marseille depuis plusieurs jours sans succès. Elle est réorientée plus loin de chez elle par le numéro vert « Sexualités, contraception, IVG ».
- Une femme s'est vu imposer une IVG par médicament par l'hôpital de sa ville alors qu'elle aurait préféré un avortement par aspiration.
- Une femme enceinte de 11 semaines de grossesse + 3 jours a appelé tous les hôpitaux de son département et aucun n'accepte de lui faire une IVG.

**En France, nombreuses sont les femmes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'avortement : accueils culpabilisants, centres IVG fermés ou injoignables, désinformation, double clause de conscience, méthode imposée, non application de la loi... Les obstacles sont nombreux. Nous devons agir.**

## DES AVANCÉES NOTABLES MAIS INSUFFISANTES

**La mobilisation collective de toutes et tous permet de remporter des victoires !**

- France : Depuis 2013, l'IVG est entièrement prise en charge par la Sécurité sociale et par l'Aide médicale d'État pour les femmes sans sécurité sociale. La loi Vallaud-Belkacem du 4 août 2014 a renforcé le droit à l'IVG : elle supprime la condition de « détresse avérée » exigée par la loi de 1975 et sanctionne toute entrave à l'information sur l'IVG. Fin 2016, le Sénat a adopté l'extension du délit d'entrave à l'IVG en vue de lutter contre les pratiques de désinformation, notamment sur Internet, induisant intentionnellement en erreur ou exerçant une pression psychologique sur les femmes et leur entourage en matière d'IVG.
- Chypre : En mars 2018, après des années de débats face à une des législations les plus strictes en la matière, la nouvelle loi permet désormais de mettre fin à une grossesse dans un délai de 12 semaines, après une consultation médico-psychologique obligatoire, mais sans devoir justifier d'un risque pour la santé de la femme.
- Irlande : Le 25 mai 2018 un référendum abroge l'article constitutionnel qui interdit l'avortement et permet donc au gouvernement de Leo Varadkar de faire voter une loi permettant l'avortement jusqu'à la douzième semaine de grossesse.
- Luxembourg : Depuis 2014, l'IVG ne fait plus partie du Code pénal et, dans la nouvelle loi, l'obligation d'être « en situation de détresse » a été supprimée. De même, la deuxième consultation psychosociale est devenue facultative pour les femmes majeures, mais reste obligatoire pour les mineures. L'IVG est intégralement remboursée par la Sécurité sociale.

## UNE LUTTE QUI CONTINUE PARTOUT DANS LE MONDE : LE COMBAT DES ARGENTINES

« *J'aimerais que mon film serve à remettre l'avortement au cœur des débats, parce que tout le monde regarde ailleurs en ce moment, et pendant ce temps, des femmes continuent de mourir* ». Ce sont les mots de Juan Solanas, réalisateur du film « *Que sea ley* » qui a senti l'urgence de documenter les débats et les mobilisations historiques autour du droit à l'avortement dans ce pays où l'avortement est encore illégal.

Alors que la légalisation de l'IVG a échoué de justesse en 2018 en Argentine, une nouvelle proposition de loi a été déposée mardi 28 mai 2019 au Parlement par 15 députés des principaux partis politiques. Un jour qui n'a pas été choisi au hasard pour demander la légalisation et la gratuité de l'avortement, puisque c'est la journée internationale d'action pour la santé des femmes. Une nouvelle proposition de loi devrait être soumise au Sénat argentin en 2020.

Le Planning Familial a toujours soutenu les luttes de toutes les femmes dans le monde pour le droit à l'avortement. Le mouvement est particulièrement engagé dans la lutte des femmes argentines, et c'est pourquoi il proposera dans le cadre de la campagne « *Avorter est un droit fondamental* » des actions de soutiens aux Argentines qui luttent actuellement pour leurs droits (vente de badges, pétition...).

## EXEMPLES DE CONTENUS POUR LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

### • VERSION LONGUE :

#### *Pour le web, Facebook et Instagram*

- Aujourd'hui encore l'accès à l'avortement reste difficile en France. Il est régulièrement remis en cause et se transforme en « parcours de la combattante » pour plus d'une femme.

Désinformation, pressions, culpabilisation des femmes, maltraitances exercées par certains professionnels de santé, voire refus de pratiquer l'avortement, fermetures de centres... Stop ! Assez d'entraves à la liberté des femmes, à leur droit de choisir et à leur santé.

Pour pouvoir disposer librement de leur corps, toutes les femmes doivent pouvoir trouver une réponse rapide à leur demande d'avortement où elles veulent, comme elles veulent et quand elles veulent.

Mobilisons-nous pour que toutes les femmes soient libres de leurs choix. #avortestundroitfondamental #libresdenoschoix

Des questions sur l'IVG ? Vous trouverez des réponses fiables sur <http://ivg.gouv.fr>, [www.planning-familial.org](http://www.planning-familial.org) ou en appelant le 0 800 08 11 11 (Service et appel anonymes et gratuits).

### • VERSIONS COURTES :

#### *Pour tous les réseaux sociaux*

- Parce qu'avorter est un droit fondamental, [Nom de la ville/de l'organisme] soutient le Planning Familial et toutes les femmes pour assurer l'effectivité de ce droit.
- [Nom de la ville/de l'organisme] se mobilise auprès du Planning Familial et de toutes les femmes pour défendre le droit à l'avortement.
- L'avortement est un droit fondamental. Défendons-le !
- Garantir l'accès à l'avortement, c'est assurer aux femmes qu'elles n'auront pas à subir une grossesse non prévue ou à mettre leur vie en danger pour avorter. Oui à l'avortement libre, gratuit et accessible à toutes.
- Toutes les femmes qui souhaitent avorter doivent trouver une réponse à leur demande près de chez elles et dans des délais rapides. Supprimons tous les obstacles !
- L'avortement est un droit fondamental mais sans cesse remis en question. Stop aux entraves à la liberté des femmes, à leur droit de choisir et à la mise en danger de leur santé !
- Défendre l'accès à l'IVG, c'est permettre à toutes les femmes de pouvoir disposer librement de leur corps !
- Désinformation, culpabilisation, refus de pratiquer l'avortement... Comment y faire face ? <http://ivg.gouv.fr>, [www.planning-familial.org](http://www.planning-familial.org) ou 0 800 08 11 11
- Des questions sur l'IVG ? Vous trouverez des réponses fiables sur <http://ivg.gouv.fr>, [www.planning-familial.org](http://www.planning-familial.org) ou en appelant le 0 800 08 11 11

## LES HASHTAGS

Différents hashtags peuvent être utilisés dans vos messages de soutien à la campagne :

- **#avortestundroitfondamental**
- **#avortement**
- **#IVG**
- **#libresdenoschoix**
- **#cecinestpasuncintre**
- **#onlutteratantquillefaudra**



**le planning  
familial**

4, square Saint-Irénée - 75011 Paris / Tél. : 01 48 07 29 10

[planning-familial.org](http://planning-familial.org) / [secretariat@planning-familial.org](mailto:secretariat@planning-familial.org)

Contact technique : Caitlin Rochefort Van Der Beken (agence stratéact)  
[car@strateact.fr](mailto:car@strateact.fr) / 06 51 58 66 65

**Sexualités – Contraception – IVG**

**0 800 08 11 11** Service & appel  
anonymes et gratuits